



Le Ministre Xavier Bertrand doit sans attendre prendre une décision politique honorable

Depuis la mise en œuvre du rouleau compresseur de la Révision Générale des Politiques Publiques en 2008 au Ministère du Travail, de la réorganisation des services de l'État et de l'intensification des objectifs chiffrés, les agents du Ministère du Travail tentent de remplir leurs missions dans des conditions de travail dégradées et sans pouvoir compter sur l'appui de leur hiérarchie.

La perte du sens au travail, couplée à une absence complète de dialogue social, peut mener au pire.

C'est ce qui s'est produit tout d'abord le 4 mai 2011 avec le suicide de Luc Béal-Rainaldy, dans les locaux mêmes de l'administration centrale du Travail, puis le 18 janvier 2012, avec le suicide de Romain Lecoustre à Lille, qui avait déjà tenté de mettre fin à ses jours en juillet 2011.

Ces deux suicides sont le témoignage effrayant de l'épuisement des agents dans leur travail quotidien.

L'ensemble des syndicats du Ministère du Travail demandent depuis des mois la reconnaissance en accident de service des suicides de Luc et Romain.

De nombreuses mobilisations et grèves ont déjà rassemblé plusieurs centaines d'agents.

Le Ministre du Travail, Xavier Bertrand, a la possibilité de décider directement de la reconnaissance en accidents de service des suicides de Luc et Romain. Or, celui-ci préfère s'abriter derrière les avis d'une commission de réforme, sur la base de différents éléments d'enquête.

Le 20 mars 2012, la commission de réforme des Hauts-de-Seine a rendu un avis défavorable en concluant à « l'absence de lien direct et déterminant entre le travail et le suicide » de Luc.

Le 22 mars 2012, la commission de réforme du Nord n'a pas rendu d'avis pour Romain, en votant pour une expertise médicale complémentaire.

Il s'agit d'une véritable farce !

Les syndicats soulignent depuis des mois, par l'intermédiaire de tracts, déclarations officielles et courriers à Xavier Bertrand, que la composition des commissions de réforme atteste de l'absence d'expertise en matière de risques psychosociaux au travail. De plus, la commission de réforme concernant Luc Béal-Rainaldy n'a pas été convoquée et ne s'est pas déroulée dans le respect de la procédure prévue. L'épouse de Luc n'a même pas été entendue par les membres de la commission !

A l'appel de l'ensemble des syndicats du Ministère du travail, des agents se sont rassemblés devant le 22 mars après-midi. Vous avez reçu une délégation. Vos seules réponses ont été : 1) la difficulté pour le ministre de prendre une telle décision, 2) que les conséquences de cette décision étaient graves, avec des incidences pour les proches, les collègues et la hiérarchie, 3) les conséquences financières.

Dans un courrier du 22 mars , Madame WARGON a admis que l'épouse de Luc Béal-Rainaldy n'avait pas pu être entendue par la commission, et a annoncé la convocation d'une nouvelle commission pour le 12 avril 2012.

L'annonce de cette nouvelle commission n'est ni plus ni moins l'aveu de l'administration de n'avoir pas suivi les règles. Il est évident que la tenue d'une nouvelle commission de réforme n'a qu'un seul but : respecter la procédure pour éviter tout litige judiciaire sur le déroulement de celle-ci.

De plus, nous considérons :

- qu'il existe une différence inadmissible entre le secteur public et privé pour la reconnaissance des accidents de travail. Dans le privé, c'est à l'employeur d'apporter la preuve de l'absence de tout lien entre le dommage et le travail. Alors que dans le public, il y a une véritable inversion de la charge de la preuve, la victime devant établir le lien direct et déterminant du travail et l'atteinte à la santé ou à la vie.

- que des hauts responsables d'administration tentent de se protéger des conséquences éventuelles d'une reconnaissance des suicides de nos collègues en accident de service, et cherchent à éviter leur mise en cause personnelle.

Les agents du Ministère du travail sont révoltés par les avis rendus par les commissions de réformes.

L'hésitation récurrente du Ministre Bertrand démontre que l'enjeu devient une véritable décision politique.

Pour la mémoire de Luc et de Romain, pour soutenir leurs familles à qui l'administration n'épargne aucune douleur, pour rendre enfin un peu de justice sociale au Ministère du Travail, nous exigeons la reconnaissance immédiate des suicides de Luc et Romain en accidents de service.

LES ELUS(ES) DE LA CAP DES CONTROLEURS DU TRAVAIL

PARIS LE 29/03/2012